

elles seraient rectifiées. Mais ce n'est pas le rôle d'une revue de protection de la nature de donner la parole à ceux qui, pour des raisons économiques ou politiques, ont fait le pari du « tout-nucléaire ». D'autre part, le Bureau précise que la subvention demandée par la S.E.P.N.B. correspond aux services rendus en matière de protection de la nature dans le département du Finistère. Il remercie les conseillers qui l'ont compris et qui n'ont pas suivi le député précité.

Adieux de la Section de la Manche

(dénommée « Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne et Cotentin »)

La Section de la Manche, créée en 1962 à l'instigation du regretté Michel-Hervé JULIEN, a œuvré activement depuis lors, avec l'aide très appréciée de la S.E.P.N.B., à la protection de la Nature dans le département de la Manche, département dont une grande partie appartient, comme la Bretagne, à la vaste région naturelle du Massif armoricain, et de ce fait, possède de nombreux sites s'apparentant beaucoup aux sites bretons.

L'action de la Section de la Manche s'est exercée de diverses façons :

- Organisation de stages et journées d'études dans la nature, expositions et diffusion de documents pour une meilleure connaissance des milieux naturels et des problèmes de protection.

- Collaboration avec l'Administration au sein de diverses Commissions (Commission Départementale des Sites, Comité Régional de l'Environnement).

- Création de Réserves Naturelles (Nez-de-Jobourg, Mare de Vauville, île Saint-Marcouf).

Entre temps, en 1968, une Société de protection de la nature s'est créée dans le Calvados : le « Comité Régional d'Etude, Protection et Aménagement de la Nature en Basse-Normandie », ou « C.R.E.P.A.N. ».

Après quelques années de démarrage, pendant lesquelles le C.R.E.P.A.N. a exercé son action principalement dans le Calvados, il a souhaité que la Section de la Manche vienne grossir ses rangs afin de permettre une défense plus efficace des sites, dans le cadre de la régionalisation administrative.

Les adhérents de la Manche ont beaucoup hésité à répondre à cet appel, étant très attachés à la S.E.P.N.B. qui les avait si bien aidés de sa solide expérience, tout en leur laissant une grande indépendance d'action. Le C.R.E.P.A.N., par la voix de sa Présidente, sut convaincre les hésitants en garantissant, en particulier, qu'ils pourraient maintenir au sein du C.R.E.P.A.N. leurs activités traditionnelles, et que la gestion des réserves actuelles resterait confiée à la S.E.P.N.B.

La décision de rallier le C.R.E.P.A.N. fut prise à la quasi-unanimité à la réunion du 1^{er} mai 1975 à Gatteville. En conséquence, la Section de la Manche de la S.E.P.N.B. s'est dissoute le 31 décembre 1975, et il lui succédait une Section de la Manche du C.R.E.P.A.N. à compter du 1^{er} janvier 1976. Beaucoup de membres ont souhaité que la nouvelle Section du C.R.E.P.A.N. conserve des liens amicaux avec la S.E.P.N.B. D'ailleurs, tout en adhérant au C.R.E.P.A.N., chacun est libre de maintenir sa cotisation à la S.E.P.N.B. et ainsi de recevoir toujours *Penn ar Bed*.

Jusqu'à la fin de 1975, la Section de la Manche a poursuivi son activité sous l'égide de la S.E.P.N.B. : pendant les vacances de Noël, deux stages d'observation ornithologique ont connu un égal succès, l'un en Baie des Veys, l'autre dans les îles Chausey.

La nouvelle Section aura de fréquentes occasions de contact avec la S.E.P.N.B. puisque les réserves créées dans la Manche restent gérées par cette dernière. D'autre part, des opérations concertées d'observation dans la nature seront organisées dans la Baie du Mont-Saint-Michel ; pour les oiseaux de la Baie il n'y a pas de frontière, pour les amis de la nature il n'y a pas non plus de barrière entre les Sociétés qui la défendent.

L. LECOURTOIS.